



DOCUMENT A CONSERVER

Risques naturels & technologiques

*Tous acteurs
de notre sécurité*

Les risques naturels et technologiques à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Le mot du Maire



Notre commune est exposée à quatre risques majeurs : deux risques naturels et deux risques technologiques. Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Ce présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à Saint-Aubin-lès-Elbeuf : inondation, mouvement de terrain, risque industriel et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque zéro n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements éventuels. Je souhaite que ce document, réalisé conjointement avec les Services de l'État, vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Définition

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.

Annuaire

Risques naturels et technologiques majeurs

- **Mairie Saint-Aubin-lès-Elbeuf**
Tél. : 02.35.81.01.84
www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
- **Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC)**
Tél. : 02.32.76.50.00
www.seine-maritime.gouv.fr
(rubrique sécurité civile)
- **Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie**
www.prim.net
- **Académie de Rouen**
<http://rme.ac-rouen.fr>

Risques naturels

- **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)**
Tél. : 02.35.58.53.27
www.seine-maritime.gouv.fr
(rubrique les territoires et la mer)
- **Information sur les crues, mouvements de terrain et cavités souterraines**
www.vigicrues.gouv.fr
www.cavites.fr
www.bdmvt.net
- **Météo-France**
www.meteofrance.com
(ou le site de tout autre opérateur de météorologie)

Risques technologiques

- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**
Tél. : 02.35.52.32.00
www.spinfos.fr
- **Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)**
www.asn.fr

RISQUE NATUREL



Cavités souterraines

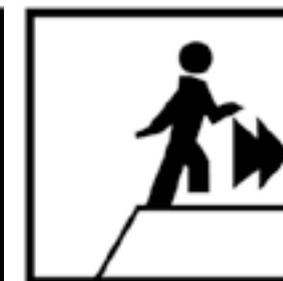
Risque naturel Cavités souterraines



Consignes de sécurité



Évacuez l'habitation si elle est menacée



Éloignez-vous de la zone instable

Définition et situation du risque

Il existe sur l'ensemble du département un **risque potentiel d'affaissement** plus ou moins brutal de cavités souterraines. Ces **cavités** peuvent être **d'origine naturelle** (cavités karstiques nées de l'écoulement des eaux) **ou artificielle** (carrières). En effet, l'exploitation de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940.

Actions de prévention mises en place

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander la **consolidation des terrains ou des constructions** ainsi que le **rebouchage de la cavité**. Toute personne qui a **connaissance de l'existence d'une cavité souterraine** dont l'effondrement

Dans le fichier de déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1935 classées aux archives départementales, douze ouvertures de carrières sont recensées mais leur localisation n'est pas précisée.

La carte en page 4 localise les zones de risque potentiel identifiées.

est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, **doit en informer le maire**. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).

Effondrement
de falaises

Risque naturel

Effondrement de falaises



Consignes de sécurité



Fuyez latéralement

Gagnez un point
en hauteur

Définition et situation du risque

L'effondrement des falaises est un phénomène naturel : les fissures de la craie se distendent sous le poids de la roche. La pluie, en s'infiltrant, accentue le phénomène car elle diminue la cohésion de la roche, dissout le calcaire et fait monter le niveau de la nappe contenue dans la craie.

A Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le risque de mouvement de terrain est lié à la **présence de la falaise crayeuse le long de la Seine** et peut se traduire par :

- des **glissements de terrain** par rupture d'un versant instable (cônes d'éboulis) ou vidange de poches argileuses en tête de falaise, voire de terres rapportées par la main de l'homme.

- des **écroulements et chutes de blocs** provenant de zones fissurées en haut de la falaise et du toit des cavités creuses (caves aménagées).

Les **secteurs concernés** à Saint-Aubin-lès-Elbeuf sont localisés entre les rues des Réservoirs, Marcel Touchard, Paul Doumer, de Freneuse, de la Côte et la limite territoriale avec la commune de Freneuse. Des glissements de terrain peuvent également apparaître dans les secteurs d'anciennes carrières. Le secteur de l'ancienne carrière de la Riberderie (située en partie sur la commune de Freneuse) doit faire l'objet d'une surveillance particulière : les poches de sable pourraient induire des glissements en masse de certaines portions situées au-dessus de la carrière (route des Crêtes).

Actions de prévention mises en place

Les **zones à risque identifiées** sont prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

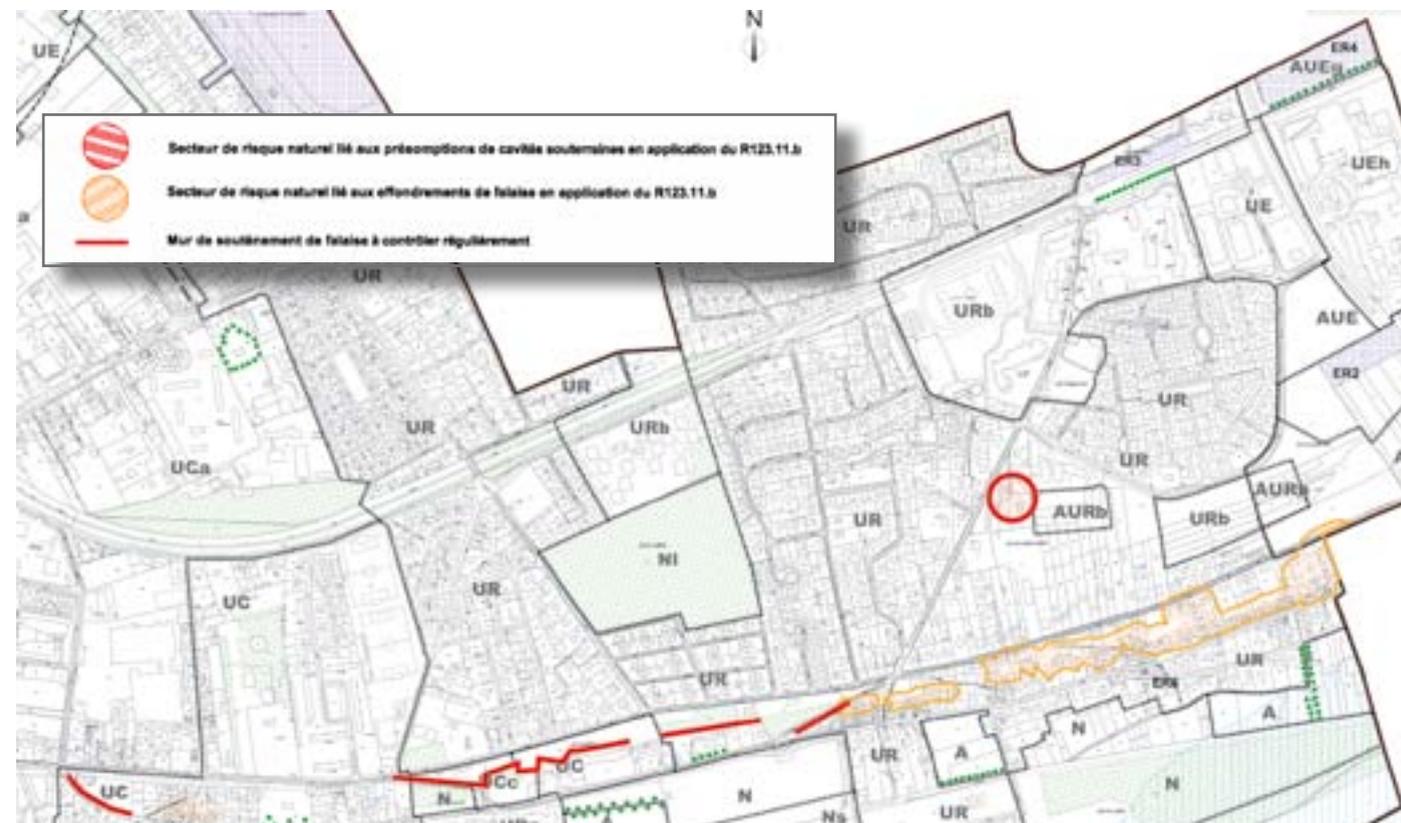
Un **affichage du risque** a été effectué par la commune dans plusieurs secteurs.

Au vu des **études spécifiques** sur les risques induits par la falaise, les principales dispositions recommandées aux riverains pour réduire les risques sont les suivantes :

- interdire le creusement de caves sous les habitations et la falaise elle-même,

- interdire l'accès aux caves présentant des fissurations susceptibles de provoquer des effondrements soudains,
- canaliser les eaux de ruissellement vers les réseaux d'assainissement,
- établir une zone de sécurité en pied de falaise,
- favoriser les plantes qui retiennent les eaux de pluie,
- éviter les arbres de hautes et moyennes tiges qui fragilisent la falaise en créant des failles .

Le Plan Local d'Urbanisme est consultable en mairie.



Zone exposée
aux inondations

Risque naturel Inondations



Actions de prévention mises en place

L'**entretien des berges de la Seine** permet de prévenir, en partie, les risques d'inondation. Une **surveillance de la montée des eaux** est effectuée par le service de la navigation de la Seine.

La **surveillance météorologique** est complétée par un suivi des débits dans la plupart des cours d'eau géré par des services de prévision des crues.

Des **repères de crues** sont progressivement mis en place pour indiquer le niveau atteint par les plus hautes eaux connues.

Un **système d'alerte téléphonique** est proposé aux administrés préalablement inscrits en mairie. En cas d'incident, ce dispositif gratuit permet aux administrés préalablement inscrits en mairie d'être informés par un message téléphonique et ce, dès le déclenchement de l'alerte.

La Préfecture tient à la disposition du public une messagerie (répondeur téléphonique) qui donne des informations sur l'évolution des crues de la Seine en cas de mise en état d'alerte : 02 32 76 55 80.



Consignes de sécurité



Abritez-vous

Coupez le gaz
et l'électricitéMontez à pied
dans les étages

Écoutez la radio

N'allez pas chercher
vos enfants
à l'écoleLibérez les lignes
pour les secours



Proximité d'une installation classée

Risque technologique Industriel



La commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est concernée par la présence des entreprises suivantes :

Établissements classés SEVESO seuils hauts :

- **BASF AGRIPRODUCTION** : Fabrication de matières actives agrochimiques.
- **MAPROCHIM** : Stockage de produits (aérosols, produits inflammables).

Établissements classés SEVESO seuils bas :

- **SANOFI CHIMIE** : Fabrication de matières actives pharmaceutiques.
- **SONOLUB** : Gestion, traitement et valorisation déchets hydrocarbures.

Les principales manifestations des risques industriels encourus à Saint-Aubin-lès-Elbeuf :

- **l'incendie de produits inflammables** dont les effets de brûlure peuvent se trouver aggravés par des problèmes d'asphyxie liés à l'émission de fumées toxiques (risque thermique),
- **l'émission puis la dispersion** dans l'air, l'eau ou le sol **de produits dangereux toxiques** en cas d'inhalation, ingestion ou contact cutané (risque toxique).

tenir compte des systèmes de sécurité (approche déterministe). Ces scénarios sont retenus pour le dimensionnement des secours même si l'exploitant a pris des mesures de nature à réduire la probabilité de survenue d'un accident. La distance de danger maximale peut ainsi être supérieure à la distance retenue dans le cadre de l'urbanisation où les scénarios sont retenus en tenant compte de l'efficacité des systèmes de sécurité (approche probabiliste).

Définition et situation du risque

Un risque industriel majeur est lié à un événement accidentel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux employés au sein d'un site industriel.

Il peut entraîner des conséquences immédiates graves pour les personnels, les riverains, les biens ou l'environnement.

La délimitation des périmètres d'exposition est présentée sur la carte page 9.

La réglementation européenne dite SEVESO est imposée aux établissements dont l'activité présente un risque industriel majeur. En fonction des quantités de substances dangereuses et des seuils réglementaires, l'établissement est classé SEVESO seuil haut ou seuil bas. Les distances de danger sont dimensionnées en calculant l'étendue des conséquences que pourrait entraîner le sinistre le plus important susceptible d'intervenir sur chacun des sites à risque et ce sans

Actions de prévention mises en place

L'exploitation des établissements concernés est conditionnée à la délivrance d'une autorisation et fait l'objet d'une **réglementation rigoureuse** comprenant :

- une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation,
- une étude de dangers où sont identifiés les accidents dangereux pouvant survenir et leurs conséquences.

Un **contrôle régulier** est effectué par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Des **programmes de réduction des risques à la source** sont engagés par les industriels afin de remplacer les produits trop dangereux par des produits représentant des risques moindres, ou de diminuer les quantités de produits dangereux stockés sur les sites.

Des **plans de secours** sont élaborés par les industriels et le Préfet afin d'organiser préalablement les mesures d'urgence :

- le plan d'opération interne (POI), développé par l'exploitant, prévoit l'organisation de la sécurité des personnels du site industriel et la lutte contre

tout incident ou accident interne à l'établissement,

- le plan particulier d'intervention (PPI), qui prévoit l'organisation des secours publics lorsque l'accident est susceptible d'avoir des répercussions à l'extérieur du site industriel. Le PPI est élaboré par le Préfet en concertation avec les services spécialisés, les industriels et les maires.

Chaque entreprise classée SEVESO seuil haut et intégrée dans un **plan particulier d'intervention** (PPI) est munie d'une **sirène d'alerte** testée chaque mois.

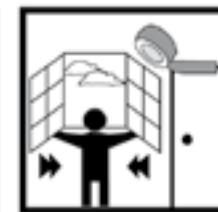
L'**information sur les risques et les consignes de sécurité** est diffusée à la population par le biais du présent "DICRIM" et du site internet de la ville. Un **système d'alerte téléphonique** est proposé aux administrés préalablement inscrits en mairie.

Des **actions de formation et de sensibilisation** sont effectuées auprès des enseignants, à la demande des chefs d'établissements scolaires afin de faire connaître les consignes de sécurité et d'apporter une aide à l'élaboration du **Plan Particulier de Mise en Sécurité** (PPMS). Un exercice de sécurité est organisé chaque année au sein des établissements.

Consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas



Risque industriel

Transport de matières dangereuses

Définition et situation du risque

Les risques associés au transport de matières dangereuses (TMD) résultent des possibilités de **réactions physiques et/ou chimiques** des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). **Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.**

Le **transport de matières dangereuses** à Saint-Aubin-lès-Elbeuf a lieu par voie routière, voie ferrée et voie d'eau. Il s'agit d'un flux de transit et de desserte.

- Le transport routier : les principaux axes concernés sont d'une part le chemin du Port Angot et la rue de Verdun, d'autre part les rues Maréchal Leclerc, République et Winston Churchill.
- Le transport ferré : la SNCF entend par trafic de matières dangereuses des convois composés en majorité de wagons de produits dangereux. La ligne ferroviaire qui traverse la commune est utilisée pour un transport régulier de matières dangereuses.
- Le transport fluvial : la vallée de la Seine dispose notamment de la plus grande capacité de stockage d'hydrocarbures du territoire national. La présence de deux ports autonomes (Rouen et le Havre) ainsi que les activités industrielles, pétrolières et chimiques dans le département de la Seine-Maritime font de la Seine une zone très importante de transit de matières dangereuses.

Actions de prévention mises en place

Une **réglementation rigoureuse** porte sur :

- la formation des personnels de conduite,
- la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
- l'identification et la signalisation de produits dangereux transportés : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

Un **itinéraire de contournement**, par le chemin du Port Angot, est mis en place par la commune et le département de Seine-Maritime.

Consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas

Si vous êtes témoin d'un accident : Éloignez-vous - Abritez-vous - Appelez les secours au 18 ou au 112

Les moyens mis en œuvre à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, détermine en fonction des risques connus, les **mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes**.

Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la **diffusion de l'alerte et des consignes**.

Il recense les **moyens disponibles** et définit la **mise en œuvre**, par la commune, **des mesures d'accompagnement et de soutien de la population**.

La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et est en cohérence avec les **plans de secours départementaux** établis par le Préfet.

Les dispositifs d'alerte

- » En cas d'accident technologique grave et sortant de l'enceinte de l'établissement, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les **sirènes PPI** (Plan Particulier d'Intervention) présentes sur les sites industriels à risques et rue Gantois.

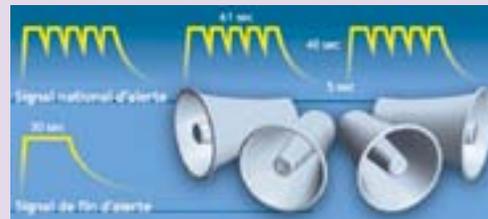
Déclenchement de l'alerte :

Le son d'alerte consiste en trois cycles successifs de 3 fois 1 minute 41 secondes, espacés d'un silence de 5 secondes. Le son est modulé, montant et descendant.

- » Afin d'assurer les plus grandes rapidité et efficacité dans le dispositif d'information de la population en cas d'incident majeur, le système traditionnel d'alerte par sirènes a été renforcé par un **système d'alerte téléphonique**. En cas d'incident, ce dispositif gratuit permet aux administrés préalablement inscrits en mairie d'être informés par un message téléphonique et ce, dès le déclenchement de l'alerte.

Renseignements/ inscriptions : auprès de l'accueil de la mairie (tel : 02.35.81.01.84)

- » **Fréquences des radios** diffusant les messages d'alerte, les consignes de sécurité et l'évolution de la situation : FRANCE BLEU HAUTE-NORMANDIE : 100.1 FM - FRANCE INTER : 96.5 FM - FRANCE INFO : 105.5 FM



La fin d'alerte :

Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes.

Les essais de ces sirènes sont effectués sur l'ensemble du département le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h.

DOCUMENT A RETOURNER

9 !\$!\$ \$! \$ 1 \$! \$ & \$
! \$ & \$!+. / + ? 1\$ \$ \$\$ \$ & \$
! & @ 1 ! + 1 / \$\$ A' 2
\$ \$ &+ !\$!\$ \$+ 1 + \$ / ! !
1 ! + \$! !\$'

! "
" 9D >E F<8=
(7=9 #7EG=9#: (# :G EH
\$ " # \$ "

\$ "!!+, -. !!+, + # ! ! ! / 0 - 1 0 2+
3 4 0 !!+, 1 2 0 , 1 -- 5 545 -#
- ! . &6 7 8(5)8 9)68(2 + : 0 ; 4
- ! ! # 2 + : - - ! #
!! <\$%#&'#()\$#)(^=1 ! #



\$1 \$! + 3/ ! \$ * (#7!% #0\$# % !& . / 4 !
\$\$ 1 / \$ / 1 ! ! ! \$! \$ \$!
(#7!% #0\$# % !& ! & ! \$ ' # 9
8 # 9 # 9
+ 9

7 \$\$ I ! J
(#7!% #0\$# % !& ! + ! #
(/7 \$ K
\$ < \$
\$ - \$
(#7!% #0\$# % !&
! " # \$ # !% # \$# % !&&